

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JANVIER 2008 A EMPURY

Etaient présents :

Claude HENRY, Fabien BAZIN, Hélène PINGUET (Lormes), Yves GIRARDOT, Michel DASSIER (Chaloux), Michel RICHARD, Claude PICHOT (Brassy), Jean-Claude JACQUINOT, Patrice GRIMARDIAS (Marigny L'Eglise), Guy CERIGNAT (St Martin du Puy), André JEANNOT, Raymond ROGUET (Empury), Pierre GUILLAUME, Lucienne BIARDOUX (Dun Les Places), Daniel GRANGER, Odile RAPPENEAU (St André), Michel PETETIN, Robert SAUTEREL (Bazoches).

Etaient absents :

Isabelle LIRON (Lormes), René MARIN (Dun les Places), Frédéric BEAUCHER (Brassy), Jean-Pierre DUPONT, Sylvie LECLERCQ (Pouques Lormes).

Excusés :

Jean-Luc MORETTINI (St Martin), Christian PAUL (Lormes)

- Le compte rendu du Conseil du 29 novembre 2007 est adopté à l'unanimité.
- Mr Guillien Président de l'Association des Traînes Bûches présente son livre sur l'approvisionnement de Paris en bois de chauffage.

Multiservices de Marigny l'Eglise:

Le Président présente à l'Assemblée le plan de financement prévisionnel de la réhabilitation du logement et du commerce de proximité de Marigny l'Eglise. Le Conseil adopte ce plan de financement qui prévoit un taux d'aide de 79% (Conseil régional, Conseil général, Etat, Europe) et un loyer de 500€ pour les exploitants. Le Conseil autorise le Président à signer les demandes de subvention.

La Commission d'Appel d'Offres a examiné les propositions des entreprises : tous les lots sont attribués selon le choix de la commission hors mis la plomberie/chauffage qui est déclaré infructueux. Le bail emphytéotique avec la commune sera présenté lors du prochain conseil.

Lieu de mémoire de Dun les Places :

Le Président présente les choix du Comité de pilotage suite à l'appel à candidature pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Il rend compte de la réunion qui a eu lieu à Dun les Places avec les habitants et du soutien des différents partenaires sur le projet (le Conseil général s'est engagé à hauteur de 5 000€ pour le fonctionnement en 2008).

Michel Petetin trouve qu'il s'agit plus d'un projet de début de mandat. La mission de maîtrise d'œuvre proposée comporte une tranche conditionnelle qui permettra au nouveau conseil d'arrêter s'il le souhaite le projet après l'APS.

Fabien Bazin rappelle la responsabilité historique de la collectivité, l'opportunité que présente ce projet pour le développement touristique du territoire et affirme la nécessité de l'engagement du Parc sur l'animation des Chemins de mémoire qui sont travaillés en parallèle.

Le Conseil vote à bulletin secret pour accepter de confier la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet Dussolle. A 3 voix contre et 15 pour, le Conseil autorise le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Bail de location avec la société Slide Control :

Les travaux de reconstruction du garage de Dun étant terminés, il est proposé un bail de location à la société Slide Control avec les caractéristiques suivantes : bail commercial 3/6/9 avec une progressivité du loyer (les 3 premières années à 900€ TTC, puis 1 000€ par mois) à compter du 1^{er} février.

Le Conseil accepte cette proposition.

Convention avec la Compagnie du Globe:

Le Président propose au Conseil, afin de conforter l'activité culturelle de la Compagnie du Globe sur le canton, de fixer les engagements réciproques de la collectivité et de la compagnie en contrepartie de financements, dans une convention. Jean Claude Jacquinot considère cette convention comme une délégation exclusive à une compagnie de la compétence culture et propose de mettre en place un système qui aide plus les citoyens que les producteurs. Fabien Bazin propose de rediscuter de cette convention avec Hervé Colin et le nouveau Conseil.

Questions diverses

Contrats territoriaux de services publics:

Le Pays Nivernais Morvan et le Conseil général mène une négociation avec le Préfet pour mettre en place des contrats territoriaux de services publics.

Représentation pour le PER:

Le parc a demandé un représentant de la CCPM pour le comité d'évaluation du PER. Le secrétariat et Jean Claude Jacquinot feront partie de ce comité.

Location du 15 rue Paul Barreau:

L'entreprise Objectif bâtiment demande de louer pour avoir une vitrine et des bureaux afin de présenter leur activité le local 15 rue Paul Barreau. Le bail est d'une durée d'un an, avec un loyer minoré pendant 6 mois (150€ au lieu de 190€ à la charge de la CCPM). Le Conseil accepte cette location.